

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Convention de mise à disposition de moyens de secours dans le cadre de la "Marche du Centenaire", organisée le 27 septembre 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition de moyens de secours du SDIS 13 dans le cadre de la marche intergénérationnelle de la Commémoration de la Grande Guerre qui aura lieu sur la Commune d'Aix-en-Provence, le jeudi 27 septembre 2018 et qui mobilisera plus de 1 000 participants, annexée au rapport.

Ce rapport de principe ne comporte aucune incidence financière.

A l'unanimité
M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**